

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 02 AVRIL 2025

N° 20-2025

Objet : Participation financière des exposants pour le Salon « le Festin gourmand de l'Orée de la Brie »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant l'organisation par la Communauté de communes de l'Orée de la Brie du Salon « le Festin gourmand de l'Orée de la Brie », les samedi 26 et dimanche 27 avril 2025, de 10h00 à 18h00, salle Roger Coudert à Servon (77170),

Considérant qu'il y a lieu de fixer une participation financière pour les exposants,

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Fixe pour la manifestation « le Festin gourmand de l'Orée de la Brie » des samedi 26 et dimanche 27 avril 2025, le tarif correspondant à la participation des exposants à quatre-vingts euros (80 €) pour les deux jours.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 03 avril 2025.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE



Communauté de communes



1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, DARMON, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GIRAUD pouvoir à Madame LABRUYERE.
Madame LABRUYERE pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Madame LAFORGE pouvoir à Monsieur COLLON.
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Madame MOLINERIS.
Monsieur DENION pouvoir à Monsieur DUPUY.

Etaient absents excusés :

Monsieur COULOUMY.
Monsieur VILLAÇA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **22**

Membres excusés et représentés : **6**

Membres absents non représentés : **2**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 05 mars 2025.